
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET D/2015/.....⁰³²...../PRG/SGG

**PORTANT AFFECTATION D'UN TERRAIN
URBAIN A USAGE DE SERVICE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU- La Constitution ;

VU- L'Ordonnance n°92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992 portant promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée;

VU- Le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

VU- Le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant structure du Gouvernement ;

VU- Le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant nomination des membres du Gouvernement;

VU- Le Décret D/2014/071/PRG/SGG Portant attribution et organisation du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire ;

VU- Les pièces du dossier

DECRETE

ARTICLE 1er/ : Il est affecté à la **FONDATION MOHAMMED VI POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**, le terrain formant une parcelle sise dans le plan d'aménagement de Sonfonia lac, Commune de Ratoma, Conakry, d'une contenance de **10 ha 48 a 00 ca.**

ARTICLE 2/ : Ledit terrain destiné à la construction d'un Hopital, fera l'objet d'une inscription au plan Foncier et devra être immatriculé dans les formes et conditions déterminées par le Code Foncier et Domanial.

ARTICLE 3/ : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 27 FEV. 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Conde', written in a cursive style.

Professeur ALPHA CONDE

République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION NATIONALE DES DOMAINES
ET DU CADASTRE

BP : 846 CONAKRY

PLAN DE L'IMMEUBLE

TITRE NO.....

Réquisition NO.....

Morcellement : T.F. NO.....

Lotissement : SONFONIA - LAC / RATOMA

Parcelle : Lot :

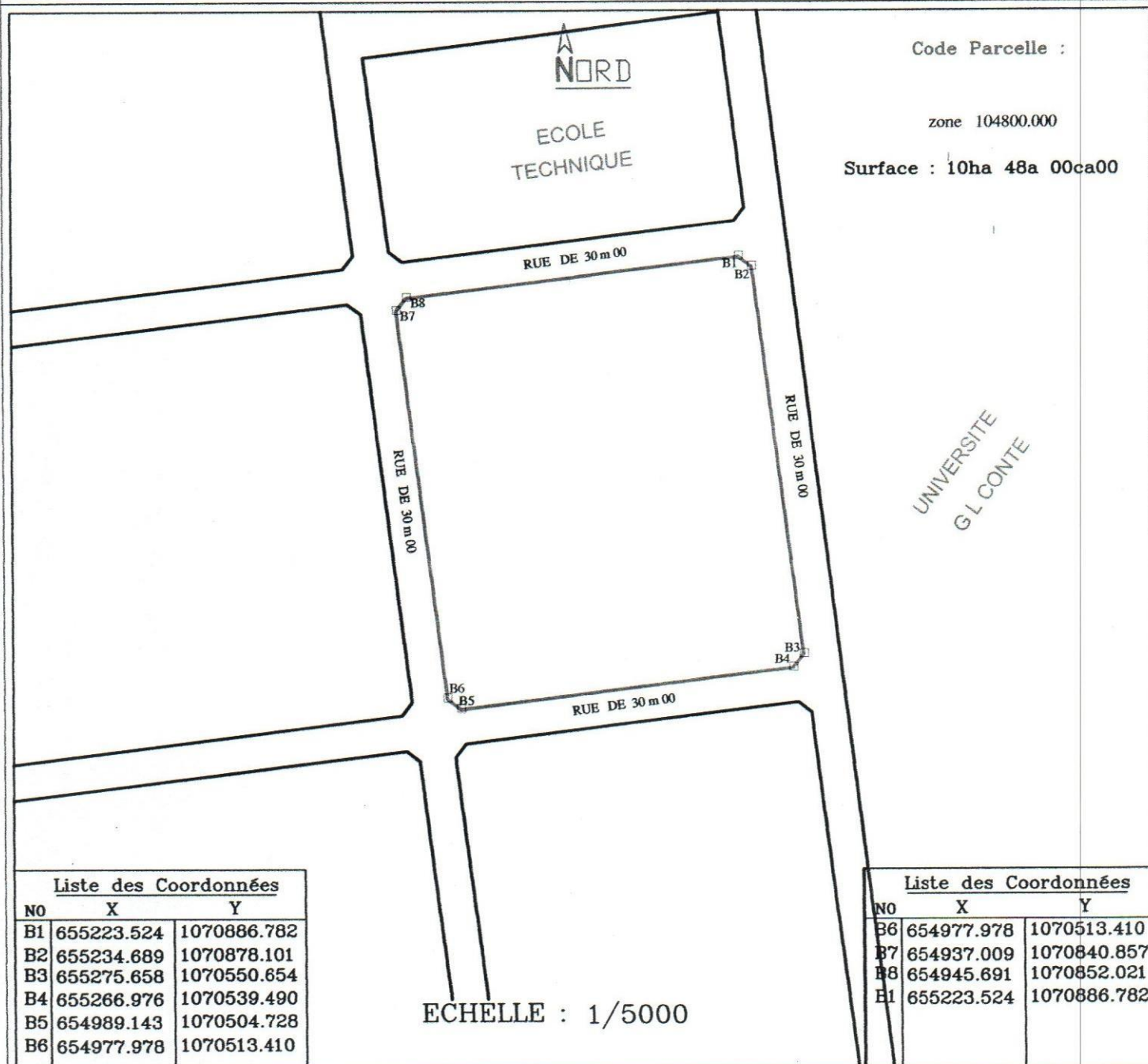
Cédant : ETAT GUINEEN

Cessionnaire: MINISTERE SANTE et HYGIENE PUB

Livre Foncier : CONAKRY

Type de Plan : HOPITAL

AVIS IMPORTANT : Ce plan établi n'engage le cedant que si le titre de propriété y est joint.



Vu et approuvé
Conakry, le.....201
DIRECTEUR NATIONAL DES DOMAINES
ET DU CADASTRE

ING. LAMINE DIAKITE

Vu et vérifié
Conakry, le.....201
CHEF DE DIVISION CADASTRE
ET DE LA TOPOGRAPHIE

ING. FAYA CLEMENT TOLNO

Levé et dressé par le Géomètre
Certifié exact Conakry, le.....201
CHEF SECTION TRAVAUX TECHNIQUES
ET TOPOGRAPHIQUES

ING. MAMADOU THIAM